MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA – SIVOM DU LOUHANNAIS

A renvoyer à : SIVOM DU LOUHANNAIS – 35 rue de la QUEMINE – 71500 BRANGES

Ou par Mail à : redevance@sivom-louhannais.fr AVANT LE 28 02 2022

Référence unique du mandat

Type de contrat : **ORDURES MENAGERES 2022** EN 3 PRELEVEMENTS

ECHEANCE : **15 AVRIL 2022** **15 JUILLET 2022** **15 SEPTEMBRE 2022**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Trésorerie de Louhans à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Trésorerie de Louhans Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 58 ZZZ 476109

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays : Téléphone :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : TRESORERIE

Adresse : 39 RUE DES BORDES

Code postal : 71500
Ville : LOUHANS
Pays : FRANCE

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
~~Paiement ponctuel~~ Y

Signé à :

Le :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur :

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par ***la Trésorerie de Louhans****. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec* ***la Trésorerie de Louhans.***

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.